



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 17 de l'ordre du jour préliminaire*
**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Conseil économique et social
Session de 2022
23 juillet 2021-22 juillet 2022
**Forum politique de haut niveau pour
le développement durable organisé sous
les auspices du Conseil économique et social**

Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du forum sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, 25-28 avril 2022)

I. Introduction

1. Le septième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenu du 25 au 28 avril 2022. Une réunion spéciale de haut niveau avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED a été organisée dans ce cadre. Le forum de 2022, qui s'est déroulé de manière virtuelle, a été marqué par une mobilisation politique de haut niveau, avec la participation de 8 chefs d'État et de gouvernement, de plus de 50 ministres et vice-ministres et d'autres fonctionnaires de haut niveau.
2. Le document final issu du forum de 2022 sur le suivi du financement du développement, adopté par consensus, constitue une réussite majeure compte tenu des difficultés récemment rencontrées par d'autres tribunes multilatérales pour parvenir à un accord. En plus de décrire la manière d'appréhender les questions qui nécessitent une impulsion politique au plus haut niveau, ce document éclairera les travaux globaux de suivi et d'examen de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices du Conseil en juillet 2022.

* [A/77/50](#).



II. Messages clés

3. Le Président du Conseil a indiqué que la convergence de plusieurs crises – la pandémie prolongée de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et la guerre en Ukraine – menaçait de réduire à néant des années de progrès en matière de développement. L'inflation mondiale, alimentée par les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, la vigueur de la demande et la hausse des prix des produits de base, exerçait une pression supplémentaire sur la marge de manœuvre budgétaire, induisant ainsi un resserrement de la politique monétaire. Les marchés financiers et les flux de capitaux affichaient également une volatilité croissante ; les facteurs de vulnérabilité de la dette des pays en développement prenaient de l'ampleur. Le financement du développement faisait face à sa plus grande menace depuis l'adoption en 2015 du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme 2030.

4. Les pays les plus pauvres et les plus vulnérables avaient des besoins considérables, notamment en raison des risques accrus et des difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources. L'aide au développement devait être substantielle, l'objectif étant d'octroyer à faible coût des ressources supplémentaires à long terme. Les pays donateurs devaient s'efforcer de tenir les engagements qu'ils avaient pris au titre de l'aide publique au développement. Les pays et leurs partenaires de développement devaient mettre à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour renforcer la coordination des politiques aux niveaux national et international.

5. Face à la crise, les banques multilatérales de développement et les banques publiques de développement avaient démontré leur aptitude à apporter des financements à long terme et, surtout, leur savoir-faire technique aux pays en développement. En renforçant leur collaboration et en mettant en place des cadres communs, elles pourraient mobiliser d'autres acteurs et sources de financement, notamment dans le secteur privé. Les pays à revenu intermédiaire rencontraient par ailleurs des difficultés particulières, ce qui soulignait la nécessité d'élaborer de nouvelles approches et mesures de la vulnérabilité pour les aider à obtenir des ressources à des conditions concessionnelles.

6. Il était impératif de s'attaquer à la question du surendettement afin de créer la marge de manœuvre budgétaire indispensable au financement du Programme 2030. Pour adapter l'architecture internationale de la dette à la réalisation des objectifs de développement durable, il importait dans un premier temps de renforcer la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Des changements de plus grande ampleur étaient toutefois de mise, compte tenu du peu de succès des efforts actuellement déployés.

7. Dans de nombreux pays et régions, la perception de recettes était devenue plus compliquée. Au niveau national, il était indispensable d'élargir l'assiette fiscale et de rendre les systèmes fiscaux plus progressifs, en mettant l'accent sur la fiscalité directe. Assurer une imposition efficace dans une économie mondiale où le numérique occupait une place de plus en plus importante était une tâche complexe. Grâce aux technologies numériques, les entreprises pouvaient exercer des activités à très grande échelle et à un rythme soutenu, sans forcément maintenir une présence physique sur un marché donné, se soustrayant ainsi au paiement de l'impôt sur le territoire en question. La réforme de l'architecture fiscale internationale promettait de dégager des recettes supplémentaires afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de financer la réalisation des objectifs de développement durable. Néanmoins, les récentes avancées en matière de fiscalité internationale ne suffisaient pas à donner

leur pleine portée aux droits d'imposition des pays en développement. La coopération fiscale internationale devait donc être plus inclusive.

8. Le monde des affaires devait faire preuve de plus d'ambition. Les effets des produits d'investissement durable restaient difficiles à évaluer, et un risque réel d'écoblanchiment existait toujours. Il convenait d'avancer plus rapidement en vue de l'adoption de normes internationales cohérentes et comparables à l'échelle mondiale pour la communication d'informations liées au développement durable, cette démarche de transparence étant primordiale pour mobiliser des investissements privés, tant intérieurs qu'extérieurs, et envisager la mise en place de dispositifs de financement innovants.

9. Les projets d'investissement en lien avec les objectifs de développement durable faisaient toujours largement défaut dans les pays les moins avancés. Les initiatives menées pour promouvoir l'investissement, offrir une aide technique et financière, apporter un soutien consultatif à la résolution des différends liés aux investissements et étudier la possibilité de créer un centre d'appui aux investissements internationaux pouvaient contribuer à inverser la tendance à la baisse des flux d'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés.

10. La convergence de plusieurs crises mondiales avait créé une fracture entre les personnes risquant de perdre leur travail et les personnes bénéficiant de la sécurité de l'emploi. Tous les secteurs de l'économie tireraient parti d'une transition juste s'appuyant sur des investissements dans les soins, l'adaptation aux changements climatiques, les infrastructures durables et la protection sociale. Une transition juste devrait reposer sur le respect des droits des travailleurs et être mise en œuvre dans le cadre du dialogue social.

11. Les investissements dans les infrastructures, les technologies et les compétences numériques devraient constituer une priorité pour les secteurs public et privé dans le cadre de leur action en faveur des objectifs de développement durable. Des mécanismes de financement communs et innovants, étayés par des mesures d'appui internationales, s'avéraient nécessaires pour doter les pays en développement d'infrastructures publiques numériques inclusives et centrées sur l'humain.

12. Les actifs et les monnaies numériques étaient susceptibles d'accroître l'efficacité et le caractère inclusif des systèmes de paiement. Il était primordial d'appliquer une réglementation adéquate, conforme aux normes internationales, afin d'atténuer les risques pour les consommateurs et de garantir l'intégrité et la stabilité financières.

III. Résumé des discussions

13. Le résumé rend compte des discussions tenues au sujet du financement du Programme 2030 et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui étaient axées sur sept domaines prioritaires : une plus grande marge de manœuvre budgétaire au service du financement de la réalisation des objectifs de développement durable, la dette, la fiscalité et les flux financiers illicites, les investissements privés, le financement à des conditions concessionnelles, la mise en œuvre d'une transition durable et juste et la transition numérique.

A. Assurer une reprise inclusive et durable : réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

Une reprise juste et durable

14. Les économies en développement peinaient toujours à stimuler l'investissement et la demande globale, ce qui risquait d'accroître durablement le chômage, la pauvreté et les inégalités. La reprise économique devrait rester fragile, d'autant que les fortes variations des prix des produits de base, l'engorgement des chaînes d'approvisionnement et les hausses de prix touchaient les populations les plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

15. Les institutions avaient un rôle particulier à jouer pour relever ces défis. Il fallait mettre en œuvre des mesures coordonnées aux niveaux local, régional et mondial et, avant tout, assurer une distribution plus juste et plus équitable des vaccins dans le monde, renforcer l'architecture internationale de la dette, revitaliser le système commercial multilatéral et réformer le système fiscal mondial. Il était également nécessaire de coopérer à l'échelle internationale pour apporter aux pays en développement des financements suffisants, prévisibles et à long terme afin qu'ils puissent s'engager dans la voie d'une économie durable et sobre en carbone.

16. Le maintien d'un système commercial réglementé grâce auquel les pays disposaient d'un accès large et sans entrave aux marchés pour exporter leurs produits contribuerait à la création d'emplois et au remboursement de la dette, en particulier dans les petites économies ouvertes où le libre-échange avec le reste du monde constituait un moteur essentiel de la croissance.

17. La réduction de la fracture numérique demeurait une priorité afin que tout le monde ait accès à Internet et à des appareils numériques à un coût abordable. Les marges de manœuvre budgétaire limitées restreignaient les possibilités d'investissement public en faveur de l'économie numérique des pays en développement. Les institutions financières multilatérales et les partenariats de financement devaient redoubler d'efforts pour appuyer la transition numérique et offrir des services plus efficaces aux pays bénéficiaires.

Dette extérieure

18. Il était nécessaire de mettre au point un programme d'action complet permettant de lutter contre les facteurs de vulnérabilité de la dette, notamment pour les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables. La réduction, la gestion et la transparence de la dette faisaient partie intégrante de la solution.

19. Le problème de la dette était amplifié dans les petits États insulaires en développement, où la dette s'accroissait en raison des chocs climatiques. Il était impératif que ces États bénéficient d'un soutien supplémentaire et, notamment, qu'ils aient droit à des financements à des conditions concessionnelles et à d'autres initiatives d'allègement de la dette. Les évaluations de la soutenabilité de la dette pouvaient s'appuyer sur des indices multidimensionnels.

20. Les institutions devaient continuer d'axer leurs efforts sur la lutte contre les facteurs de vulnérabilité de la dette en renforçant les initiatives existantes, telles que le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Il était primordial d'intégrer les pays à revenu intermédiaire dans le champ d'application du Cadre commun et d'inciter le secteur privé à participer à sa mise en œuvre.

21. Les institutions financières internationales devaient améliorer la disponibilité et l'accessibilité des financements sans imposer de conditions aux pays emprunteurs. L'émission ou la réaffectation de droits de tirage spéciaux devait se faire de telle sorte que tous les pays disposent de liquidités suffisantes pour se relever des crises interconnectées. Les institutions pouvaient également appuyer la mise au point d'autres solutions envisageables, comme l'instauration de taxes sur les transactions financières qui pourraient resserrer les liens entre les marchés financiers et l'économie réelle.

B. Une plus grande marge de manœuvre budgétaire au service du financement de la réalisation des objectifs de développement durable et d'une reprise inclusive et durable

22. Les perspectives économiques mondiales demeuraient incertaines, les contraintes budgétaires pénalisant les économies et les populations aux quatre coins du monde. Des crises interdépendantes compromettaient gravement la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement. Le déficit de financement des objectifs de développement durable, estimé à 2 500 milliards de dollars par an avant la pandémie, devrait se creuser et pourrait s'accroître de 70 %.

23. Le financement de la distribution mondiale et équitable des vaccins était un élément essentiel d'une reprise durable. Malgré les progrès remarquables qui avaient été accomplis en matière de vaccination, le monde n'était pas en voie d'atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale de 70 % dans chaque pays d'ici à la mi-2022. Il importait à cet égard d'améliorer la coordination internationale, notamment en renforçant davantage la capacité de production de vaccins dans les pays.

24. Les flux financiers extérieurs revêtaient une importance particulière dans le cadre du relèvement de nombreux pays en développement. Il fallait de toute urgence accroître les ressources financières à faible coût et à long terme à l'appui du développement durable. Des accords de financement régionaux pourraient aider les pays à bénéficier d'un apport accru de liquidités. La communauté internationale devrait élaborer des propositions tendant à permettre un plus large recours aux droits de tirage spéciaux en vue du financement du développement et de l'action climatique.

25. Les pays qui dépendaient du tourisme international pour financer leurs projets de développement avaient été particulièrement touchés par la pandémie. Il était donc essentiel de garantir le financement des plans budgétaires existants en fonction des priorités établies par les pays à l'égard des objectifs de développement durable.

26. Les pays devaient également mettre en place un environnement propice aux activités commerciales afin de renforcer les partenariats public-privé. Il était urgent d'instaurer des systèmes fiscaux plus progressifs, efficaces et fiables. Il importait en outre de s'attaquer à la corruption, qui freinait les investissements dans le développement.

C. Adapter l'architecture internationale de la dette à la réalisation des objectifs de développement durable : comment s'y prendre ?

27. Les dix dernières années avaient été marquées par une accumulation globale de la dette dans de nombreux pays, phénomène qui s'était accompagné d'une diversification des créanciers. L'architecture internationale de la dette n'avait pas évolué au même rythme que ces changements, ce qui compliquait grandement le règlement des crises. L'amélioration du Cadre commun exigeait différents éléments : des processus et des délais plus clairs et plus transparents ; des mesures

supplémentaires permettant de garantir la participation des créanciers privés ; la mise en place d'accords de maintien du statu quo pour les pays candidats au Cadre commun ; l'inclusion des pays à revenu intermédiaire parmi les bénéficiaires admissibles. Compte tenu du peu de succès des efforts existants, d'autres réformes pourraient s'imposer, comme l'allègement et l'annulation de la dette à effet immédiat ou la mise au point d'un mécanisme de règlement de la dette fondé sur des règles relevant de l'Organisation des Nations Unies.

28. Le problème de la dette était amplifié dans les petits États insulaires en développement. Des mesures de soutien supplémentaires et adaptées étaient nécessaires, que ce soit sous la forme de nouveaux financements assortis de conditions concessionnelles ou d'initiatives d'allègement de la dette. L'utilisation d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel, en cours d'élaboration par l'Organisation des Nations Unies, pouvait contribuer à ce que les petits États insulaires en développement vulnérables soient admis à bénéficier de financements concessionnels et climatiques adéquats, de mesures de suspension du service de la dette, de dispositifs d'allègement de dette et d'initiatives connexes. Les contrats d'échange dette-nature pouvaient également être envisagés à plus grande échelle afin d'alléger la dette et de stimuler les investissements en faveur de la résilience climatique.

D. Concevoir un régime fiscal juste et efficace et lutter contre les flux financiers illicites

29. Dans les pays en développement, la présence de vastes économies parallèles, le manque de capacités vis-à-vis des évolutions commerciales et numériques et la reprise économique inégale après la pandémie de COVID-19 avaient accru les inégalités aussi bien au sein des sociétés qu'entre les pays. La mobilisation des ressources nationales demeurerait le moyen le plus viable de créer une marge d'action budgétaire dans les pays en développement. Ces derniers devraient mobiliser des recettes moins exposées à la volatilité afin de les isoler des chocs économiques mondiaux.

30. Il convenait de promouvoir des réformes fiscales équitables, simples, transparentes et faciles à administrer. Ces réformes consisteraient notamment à élargir l'assiette fiscale en intégrant le secteur informel et en instaurant des impôts fonciers, des impôts sur le patrimoine ou les plus-values et des taxes environnementales. Il y avait lieu également de simplifier les procédures fiscales et les codes des impôts, de rationaliser les procédures de recouvrement de taxes ou d'impôts au moyen de systèmes numériques et de renforcer les mécanismes de gestion de l'impôt.

31. La solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, adoptée dans le contexte du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, devait permettre d'accroître les recettes fiscales mondiales, mais pourrait s'avérer insuffisante pour donner leur pleine portée aux droits d'imposition des pays en développement. Il était nécessaire de mettre en œuvre une solution globale qui couvrirait toutes les entreprises multinationales et dissuaderait le transfert de bénéfices. Des appels avaient été lancés en vue de l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur la fiscalité, dont l'objectif serait de fixer des normes mondiales et de créer au sein de l'Organisation un organe intergouvernemental inclusif sur les questions fiscales, en veillant à ce que les pays en développement participent sur un pied d'égalité aux discussions sur l'établissement de ces normes.

32. Pour lutter contre les flux financiers illicites émanant d'entreprises multinationales, tous les acteurs devaient travailler à l'unisson au moyen de systèmes d'échange d'informations étayés par un cadre juridique et directif. Différentes

mesures devraient être mises en œuvre, comme la réalisation d'évaluations nationales ayant trait aux risques de blanchiment d'argent et l'élaboration de stratégies et de plans d'action en vue de leur atténuation. En dépit de la généralisation des activités de restitution et de recouvrement d'avoirs, l'action menée laissait à désirer. La plupart des cadres et mesures de recouvrement d'avoirs portaient uniquement sur les produits de la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, laissant ainsi de côté certains domaines à l'égard desquels il faudrait peut-être aussi agir.

E. Stimuler les investissements privés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

33. L'alignement des intérêts du marché privé sur les objectifs de développement durable devait s'accélérer. Il était nécessaire d'adopter une stratégie multidimensionnelle consistant notamment à mettre au point des instruments plus efficaces de réduction du risque de change, à soutenir l'élaboration de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, ainsi qu'à rendre plus accessibles les informations sur le marché et à les diffuser de manière ouverte et transparente.

34. Les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés devaient être accrus, compte tenu de leur diminution constante depuis 2015 et de la forte concentration des investissements dans les industries extractives. Il était nécessaire de rationaliser les processus afin de promouvoir la libre circulation des marchandises. Il fallait également garantir un environnement transparent et prévisible pour les activités commerciales dans les pays les moins avancés. Ces derniers devaient engager leur transformation numérique pour permettre aux investisseurs étrangers d'accéder à des informations sur le climat économique et les cadres réglementaires. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés devrait contribuer à relancer et à promouvoir des échanges et des investissements plus équitables dans ces pays.

35. L'incidence des financements mixtes sur les pays en développement n'était pas clairement déterminée, et le recours à des marchés de capitaux privés au titre de l'aide au développement pouvait présenter des inconvénients. Les financements mixtes devaient mieux répondre aux besoins des pays en développement et gagner en ampleur. Les pays en développement avaient besoin d'un appui financier et de mesures de renforcement des capacités, afin de pouvoir déterminer quels étaient les projets, notamment dans le secteur des infrastructures, qui pouvaient être financés et bénéficier d'instruments de financement mixte.

36. Pour combler le déficit d'investissement, il était important que les pays en développement adoptent de nouvelles mesures stratégiques en vue d'assurer de nouveaux modes de financement. L'émission d'obligations liées aux objectifs de développement durable et d'obligations vertes pouvait ouvrir des débouchés commerciaux dans le cadre de projets d'énergie durable ou de gestion de l'eau ou d'autres projets sans incidence sur le climat. Des mesures incitatives en direction des investisseurs institutionnels pouvaient être mises en place au moyen de politiques ciblées et de mesures réglementaires axées sur des initiatives sectorielles.

F. Accroître le financement à des conditions de faveur et l'aligner sur les stratégies nationales de développement durable

37. Les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, demandaient de plus en plus

des financements à des conditions concessionnelles. Les dons étaient particulièrement nécessaires dans certains pays exposés à un risque croissant de surendettement. Il convenait de délier et de mieux coordonner les financements concessionnels pour répondre aux besoins des pays. Les pays développés étaient exhortés à relever et à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement en dégageant des ressources nouvelles et supplémentaires pour faire face à la croissance des besoins.

38. Les pays à revenu intermédiaire avaient pour leur part des besoins particuliers dans un environnement en pleine mutation, ce qui soulignait la nécessité d'élaborer de nouvelles approches et mesures de la vulnérabilité pour les aider à accéder à des ressources concessionnelles. Compte tenu de la complexité croissante des chocs récents et des vulnérabilités propres aux pays en développement, les travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour les petits États insulaires en développement et du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière recevaient un accueil très favorable.

39. Les pays et leurs partenaires de développement devaient mettre à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour renforcer la coordination des politiques aux niveaux national et international. En améliorant la coordination du financement au-delà de projets individuels, il était possible de promouvoir le renforcement de la résilience à long terme dans les pays en développement. Certains pays en développement avaient pleinement intégré l'analyse des risques dans leurs politiques et stratégies nationales de coopération pour le développement, notamment en tenant compte des risques climatiques et des besoins correspondants dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. Il convenait de tirer les enseignements de ces approches et d'autres innovations, comme le recours à de nouveaux types de partenariats constitués pour faire face à la pandémie, et de les mettre à profit.

40. Une collaboration plus étroite et des cadres communs entre les banques multilatérales de développement et les banques publiques de développement contribueraient à mobiliser d'autres acteurs et sources de financement, notamment dans le secteur privé. Les banques devaient revoir leurs approches en matière de prêts afin de répondre aux exigences actuelles : au lieu de se livrer concurrence sur des types de projets classiques, elles devraient mettre en commun leurs meilleures pratiques, travailler en coopération et mener des études conjointes et des activités de cofinancement afin d'attirer des ressources du secteur privé.

41. Les banques multilatérales de développement devaient être bien capitalisées afin de créer les outils financiers dont les pays vulnérables avaient besoin pour faire face aux risques. Le transfert des droits de tirage spéciaux par le biais des banques multilatérales de développement pouvait également être envisagé comme un moyen de renforcer leur assise financière et d'augmenter les opérations de prêt. Les gouvernements étaient encouragés à adapter les mandats institutionnels des banques publiques de développement et à les aligner explicitement sur les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques.

G. Une transition durable et juste

42. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait clairement indiqué que le temps était compté pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La communauté internationale ne devait pas sous-estimer l'ampleur du défi que

représentait la mise en œuvre d'une transition durable. Il fallait mobiliser un effort de financement sans précédent, avec une urgence accrue, pour accompagner la reconversion et le reclassement des travailleurs dans tous les secteurs économiques, favoriser la création d'entreprises soucieuses des enjeux environnementaux, assurer une protection sociale et des compléments de revenu, et transformer les collectivités et les régions à l'appui de la diversification de l'économie.

43. Les pays en développement risquaient grandement d'être laissés de côté dans l'action menée en faveur d'une transition juste et durable. Par exemple, dans la droite lignée des objectifs fixés à l'échelle mondiale, les pays les moins avancés s'étaient engagés à réduire à zéro leurs émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, à condition d'obtenir les ressources nécessaires pour y parvenir. L'accès à des sources d'énergies propres aiderait ces pays à accélérer les progrès en direction des objectifs de développement durable en engageant des évolutions profondes. Il faudrait toutefois que la part des énergies renouvelables et des technologies énergétiques propres augmente de manière substantielle dans les différentes catégories d'utilisation finale (électricité, transports, chauffage et climatisation). Les pays les moins avancés ne disposaient pas des capacités voulues pour mobiliser les ressources financières considérables qui étaient requises pour investir dans des projets de production d'électricité à grande échelle.

44. Pour garantir une transition durable et juste, les flux financiers devaient être optimisés et accessibles. La communauté internationale devait trouver le bon équilibre de financement entre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Le monde des affaires devait faire preuve de plus d'ambition, et il importait de faire plus largement connaître les risques posés par les changements climatiques. La communication d'informations prévisibles et pertinentes, l'adoption de politiques commerciales conformes aux meilleures pratiques de l'action climatique et le renforcement des capacités dans les pays en développement étaient autant d'éléments nécessaires pour aider les pays à lutter contre la crise climatique et à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030.

H. Transition numérique : possibilités et risques

45. La pandémie de COVID-19 avait démontré que la transition numérique était à la fois nécessaire et inéluctable. La coopération entre les pays et entre les secteurs public et privé était nécessaire pour remédier à la fracture numérique à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre et pour connecter à Internet les trois milliards de personnes qui en étaient toujours dépourvues, en majorité dans les pays les moins développés. Une économie numérique inclusive reposait sur un accès universel et abordable à Internet, un système d'identification numérique, un solide dispositif de sécurité des données, des canaux fiables pour l'échange de données et des systèmes de paiement numérique interopérables et abordables. Le perfectionnement des compétences numériques et financières et le renforcement de la protection des consommateurs pouvaient favoriser l'inclusion et contribuer à lutter contre la fraude numérique et d'autres risques. L'adoption d'un pacte numérique mondial pouvait être l'occasion de traiter les questions relatives à la gouvernance des données, à la mise en jeu de la responsabilité à l'égard des contenus, à la discrimination et à la protection des droits humains.

46. Une transition numérique inclusive exigeait des investissements mondiaux, notamment dans les infrastructures et la formation aux compétences numériques, à hauteur d'environ 450 milliards de dollars d'ici à 2030. Des mécanismes de financement innovants pouvaient être employés pour mettre en commun des ressources financières publiques et privées en vue de la mise en place d'infrastructures publiques

numériques qui soient inclusives et centrées sur l'humain. La communauté internationale pouvait aider les pays en développement, notamment les pays à faible revenu, à établir une infrastructure publique numérique de qualité, notamment en apportant une coopération technique, en renforçant les capacités technologiques locales et en développant le recours aux logiciels libres.

47. Les actifs et les monnaies numériques étaient susceptibles d'accroître l'efficacité et le caractère inclusif des systèmes de paiement, notamment pour ce qui était des transactions transfrontalières. Toutefois, faute de garde-fous réglementaires, les cryptoactifs faisaient courir un risque accru de pertes financières, de volatilité des flux de capitaux et d'instabilité financière. Les caractéristiques nouvelles et changeantes des cryptoactifs compliquaient l'application des réglementations existantes par les organismes de régulation et de surveillance des marchés financiers ; compte tenu de la nature transfrontalière de ces actifs et de leurs éventuelles répercussions, la communauté internationale devait se doter d'un cadre réglementaire complet et coordonné. Dans le même temps, un nombre croissant de banques centrales étudiaient la possibilité d'introduire des monnaies numériques de banque centrale, qui pourraient, à terme, faire disparaître la demande à l'égard de certains cryptoactifs et offrir des solutions sûres et inclusives pour accroître l'efficacité des paiements et réduire le coût des transferts transfrontaliers.

48. Dans l'ensemble, le forum a souligné la nécessité impérieuse d'agir collectivement pour relever les défis immédiats du financement du développement et poser les bases de la réorganisation de l'architecture financière internationale.
